

2024/09

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Balizac,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et 411- 31 modifiés ;
- Vu la demande présentée par LE VELO CLUB BAZAS/BERNOS BEAULAC pour le 34^{ème} TOUR DES ECUREUILS se déroulant les 18, 19 et 20 Mai 2023,

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1er. – Il convient pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation intitulée « 34^{ème} Tour des Ecureuils » de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

- **le 19 Mai 2024, la circulation sera interdite de 12h à 16h**

- **D.110 (route d'Origne)**
- **D.11 (route de Saint-Symphorien)**
- **Les signaleurs facilitent le déroulement des épreuves dans le cadre de l'usage exclusif temporaire de la chaussée et peuvent être fixes ou mobiles.**

Article 2. – Une déviation sera mise en place :

- Sens Origne / Saint-Symphorien par la RD 110 et la RD 11
- Sens Saint-Symphorien / Origne par la RD 11 et la RD 110.

Article 3. – La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue avec la commune, l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4. – Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Balizac.

Article 5. – Le Sous-Préfet de Langon, la Gendarmerie de Saint Symphorien, le Centre Départemental du Sud Gironde, les Sapeurs-Pompiers de Saint Symphorien et le Maire d'Origne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6. – Le présent arrêté sera :

- transmis au Sous- Préfet de Langon
- transmis à la gendarmerie de Saint Symphorien
- transmis aux Sapeur-Pompier de Saint Symphorien
- transmis au Centre Départemental du Sud Gironde
- transmis au VELO CLUB BAZAS/BERNOS BEAULAC

Madame Le Maire
DULUC Nathalie

